



**PROJET DE SYNTHÈSE DE DIAGNOSTIC
AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE**

SAUVAGNON

(AUDIT RÉALISÉ LE 4/10/2016)

AGENDA



21

Votre commune a décidé de s'engager, avec l'Association Nationale Notre Village, dans la réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer, à votre mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Pour cela, vous avez choisi d'agir sur les finalités suivantes :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

en s'appuyant sur 5 éléments de démarche :

1. Participation de la population et des acteurs
2. Organisation du pilotage du projet
3. Transversalité de la démarche
4. Evaluation
5. Stratégie d'amélioration continue

Le diagnostic territorial de votre commune a été élaboré en plusieurs étapes :

- tout d'abord, un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la commune par rapport au développement durable,

- une visite de votre territoire a complété ce diagnostic (visite des bâtiments communaux, emplacement de projets futurs...),

- puis, après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire reprenant les points forts, les points faibles, les points à améliorer ainsi que les critères discriminants de la commune.

Ce diagnostic présente de plus, une transversalité affichée par le fait que l'évaluation de la commune a été réalisée à partir des 3 volets du développement durable (environnemental, économique, social) puis restituée en fonction des 5 finalités si bien que les préoccupations économiques, sociales et environnementales se retrouvent à l'intérieur de chaque finalité.

Voici les éléments synthétiques du diagnostic territorial.

POINTS FORTS DE LA COMMUNE

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

-GESTION DE L'ENERGIE :

- ✓ Utilisation du GNR (Gazole Non Routier) pour les engins municipaux (teneur en soufre moins importante que le gazole « classique »)
- ✓ Recours aux énergies renouvelables : présence de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture des services techniques
- ✓ Maîtrise de la consommation d'énergie :
 - ✚ Régulation du chauffage la nuit et le week end : présence d'horloges au niveau de la Maison pour Tous, de l'école et de la salle des sports ; chauffage du centre festif uniquement lors de son utilisation
 - ✚ Isolation correcte pour la majorité des bâtiments publics (excepté la salle des sports mais pas de chauffage dans cette dernière); isolation optimale pour l'école (changement des menuiseries, isolation de la toiture et de l'extérieur)
 - ✚ Extinction des appareils électriques (ordinateurs, imprimantes) la nuit et le week end dans la majorité des bâtiments publics (vérifier à l'école)
 - ✚ Absence d'illumination des façades des bâtiments publics non résidentiels ; extinction des vitrines des locaux commerciaux à minuit
 - ✚ Réalisation d'un diagnostic énergétique au niveau du groupe scolaire en 2009
 - ✚ Eclairage public :
 - Présent sur tout le territoire de la commune
 - Parc équipé de lampes à iodures métalliques, de lampes à vapeur de sodium et de LEDS (pour l'éclairage résidentiel, en remplacement des « boules »)
 - Commande de l'éclairage public par l'intermédiaire d'une horloge astronomique ; extinction de l'éclairage public sur tout le territoire pendant la nuit, excepté au niveau du Bourg ; mise en fonctionnement à minuit
 - Audit des installations d'éclairage public sur la commune, effectué par SCE Aménagement et Environnement (avec 35 autres communes) et financé par le SDEPA (Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques)
 - ✚ Eclairage de l'intérieur des bâtiments publics avec des néons et des ampoules basse consommation ; présence de détecteurs de passage et d'horloges pour la mise en fonctionnement de l'éclairage
 - ✚ Réalisation d'un COE (Conseil d'Orientation en Energie) pour tous les bâtiments publics de la commune, financé par le SDEPA (locaux commerciaux appartenant à la commune non concerné)
 - ✚ Groupement de commandes par le SDEPA pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et pour la fourniture et les services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

-DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS :

- ✓ Réseau routier diversifié :
 - ✚ Autoroutes à proximité : A64 (Bayonne-Toulouse) et A65 (Pau-Langon) avec échangeur sur la commune de Lescar (à 10kms) ; aucune nuisances recensée
 - ✚ Nombreuses routes départementales : D716, D289, D216, D40, D616, D834, D208
 - ✚ Routes communales : 34 kms
 - ✚ Une route forestière au sein de la forêt communale
 - ✚ Chemins ruraux bien entretenus suite à l'aménagement foncier des terres agricoles (remembrement)
- ✓ Existence d'un PLR (« PLR des Luy de Béarn ») réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) avec

assistance technique du service Environnement du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques : 8 boucles de randonnées pédestres (total : 48 km) et 10 itinéraires pour vélos (total : 120 km) sur le territoire communautaire

✓ Nombreux sentiers de randonnée sur la commune:

✚ Sentiers de randonnées inscrits au PLR :

- Deux boucles de randonnées à pied (« Dans la Plaine du Pont Long » et « Le Bois de Sauvagnon »)
- Sentiers pédestres permettant d'aller d'un village à l'autre (Sauvagnon-Forêt de Bastard, Sauvagnon-Lac de Balanh...)
- Boucle VTT dite « Tour du Luy de Béarn » de 44km permettant de faire le tour des quatre villages (Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon, Serres Castet) ; nombreuses autres boucles ou circuits VTT ayant un passage sur Sauvagnon
- Itinéraires inscrits au PLR protégés au titre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et gérés par le Conseil départemental ; pour la plupart, description dans les guides « Rando 64 » disponibles dans les Offices de tourisme

✚ Entretien (2 passages par an) et balisage des sentiers inscrits au PLR, et création d'outils de communication, effectués par la communauté de communes

✚ Au sein du Bois de Sauvagnon, présence de sentiers de randonnée et de trois circuits de randonnées (gérés par la commune)

✚ Espace Sports d'Orientation : circuits de course d'orientation au sein du bois de Sauvagnon (parcours fléchés ponctués d'une quarantaine de balises en bois permettant de valider son passage grâce à un poinçon)

✓ Gare à proximité, sur la commune de Pau (13 kms)

✓ Développement des transports peu ou non polluants :

✚ Ligne de transport interurbain (CD64) sur réservation (ligne 822, Pau-Arzacq) avec possibilité d'arrêt sur la commune (Champ de foire) : ligne aux itinéraires et horaires fixes déclenchée sur réservation (au plus tard, la veille pour le lendemain avant 17h, et au plus tard, le vendredi pour le lundi) ; tarif de 2€ quel que soit le trajet ; ligne circulant du lundi au vendredi ; transporteur : BPV (Béarn Pyrénées Voyages)

✚ Lignes IDELIS :

- Ligne "Proxilis 20" desservant les zones d'activités du Pont-Long, du Bruscos et de Sauvagnon-Aéroport ; ligne reliant le centre-ville de Pau et l'aéroport Pau-Pyrénées ; 1.50€ le trajet
- Ligne « Flexilis Nord »: service adapté aux communes de la périphérie de l'agglomération en transport à la demande ; arrêts possibles à plusieurs endroits de la commune
- Transports scolaires « Sclaris » pour le collège de Serres Castet (4 lignes), le lycée de Pau (3 lignes), Lescar (1 ligne) et Montardon (1 ligne)

✚ A la rentrée de 2009, mise en place de l'opération « Jevéalékolapié » : initiative de la commission scolaire ; 3 départs (Stade, Centre Festif, Ensoleillade) pour se diriger à pieds vers l'école, avec le soutien des associations de parents d'élèves et des enseignants ; à ce jour, démarche effectuée de manière spontanée et renforcée par la présence de logements présents autour de l'école

✚ Pistes cyclables sur la commune (espace dédié avec présence d'une haie séparative) et création de nouvelles quand possibilité de réalisation

✚ Très nombreux itinéraires/cheminements piétonniers entretenus (plus de 60 kms) reliant tous les pôles de vie de la commune

✚ Covoiturage :

- Pratique du covoiturage de manière spontanée, avec présence de 3 espaces de « rassemblement » sur la commune (2 au niveau du Bourg et 1 au niveau de la « gare »)
- Sensibilisation des habitants à cette démarche par un article paru dans le bulletin municipal et par un lien vers BlaBlaCar sur le site Internet de la commune ; site dédié à partir de celui du Conseil départemental 64 (<http://www.covoiturage64.fr>)

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

-RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE :

- ✓ Recensement d'espèces protégées et de peuplements remarquables effectué lors d'une étude d'impact d'un aménagement routier (tracé routier Hauban Nord-Ouest)
- ✓ Forêt communale classée en zone N permettant d'assurer sa protection contre toute occupation du sol étrangère à sa gestion
- ✓ Eléments de paysage identifiés à protéger ; Espaces Boisés Classés (EBC) sur 10% de la superficie totale de la commune
- ✓ Trame verte et bleue du PLU
- ✓ Partenariat avec un organisme spécialisé dans la protection de la flore : l'ONF (gestionnaire de la forêt communal avec plan de gestion)
- ✓ Sensibilisation des associations quant à la mise en place et au retrait des affiches publicitaires en lien avec leurs manifestations
- ✓ Enfouissement des lignes aériennes sur une partie du territoire communal, notamment au niveau des artères principales de la commune (tour du Bourg, rue des Pyrénées, chemin des écoles, chemin du stade...)

-GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU :

- ✓ Gestion des cours d'eau :
 - ✚ Nombreux cours d'eau sur le territoire communal :
 - Deux rivières : Le Luy de Béarn (2ème catégorie) et Le Géés
 - Nombreux ruisseaux : L'Ayguelongue, Le Bruscos, Le Gélis, Le Labarthe
 - Cours d'eau d'intérêt communautaire : l'Ayguelongue, le Bruscos, le Gees, le Labarthe et le Luy de Béarn
 - ✚ Aménagement des berges et entretien des cours d'eau « communautaires » effectués (suite à appels d'offre) par la communauté de communes, dans le cadre de la protection et la mise en valeur de l'environnement (prévention de tout risque d'embâcle, d'effondrement des berges ou autres obstacles susceptibles de barrer le cours normal de l'eau) ; signature d'une convention entre la communauté de communes et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine afin de protéger les berges du Luy de Béarn (préservation du paysage et des espèces)
 - ✚ Entretien du Gélis par les propriétaires riverains (des berges jusqu'à la moitié du lit)
 - ✚ Entretien et aménagement des berges des cours d'eau effectués également par l'AAPPMA le Pesquit sur son domaine halieutique
 - ✚ Valorisation des cours d'eau :
 - Pratique de la pêche
 - Luy de Béarn et Le Géés utilisés pour l'étiage de la station d'épuration d'Uzein
 - Parcours vitae (2km500) surplombant le Luy et permettant aux sportifs de compléter leur course avec quelques exercices de renforcement musculaire
 - Circuits de randonnée à pied et à VTT

- Coin pour les enfants

- ✓ Plan de Prévention des Risques (PPR) relatif à l'inondation approuvé le 1^{er} mars 2010 et concernant le Luy de Béarn et ses affluents, le Laps et le Gées ; création de bassins écrêteurs sur le territoire communautaire, ouvrages de protection contre les inondations mis en place après les importantes inondations de mai 1993 ; présence de ce type d'ouvrage au niveau du bassin de Gées, sur la commune de Sauvagnon ; bassins écrêteurs pouvant également contenir temporairement des eaux exceptionnelles
- ✓ Présence d'un lac privé sur la commune
- ✓ Existence d'un lac collinaire (artificiel) sur le territoire intercommunal (sur la commune de Serres-Castet) permettant d'une part, l'irrigation de plus de 1000 hectares de cultures (ASA) et d'autre part, d'assurer un étiage minimum pour le Gées et le Luy de Béarn
- ✓ Appartenance de la commune au SDAGE Adour-Garonne
- ✓ Economies d'eau :
 - ✚ Sensibilisation annuelle des consommateurs par l'intermédiaire du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)
 - ✚ Mise en place de systèmes économiseurs d'eau dans les bâtiments publics : robinets à boutons poussoir dans tous les lieux publics (excepté au niveau de l'aire pour les campings cars) et dans la majorité des installations publiques ; chasses d'eau économiques dans la majorité des installations publiques
 - ✚ Arrosage effectué le matin ; plantation de plantes vivaces privilégiée car moins consommatrices d'eau (peu d'annuelles)
 - ✚ Arrosage du stade par le biais de l'ASA (pompe présente sur la commune)
- ✓ Gestion des eaux pluviales : présence d'un bassin de rétention des pluies d'orage au niveau d'un lotissement, pouvant servir pour la défense incendie

-GESTION DES REJETS :

- ✓ Zonage d'assainissement en place (révisé) : zones pourvues d'un assainissement individuel et zones pourvues d'un assainissement collectif
- ✓ Assainissement individuel (uniquement présent au niveau des villages excentrés du Bourg et de moins en moins présent) :
 - ✚ Création d'un Service public d'assainissement non-collectif (SPANC) de gestion communautaire ; service assuré en régie avec 2 techniciens permettant de s'assurer de l'état des ouvrages, du bon écoulement des effluents, et de l'état de l'installation sur les plans sanitaire et environnemental
 - ✚ Vérification par le SPANC:
 - de la conception, de l'implantation et de la réalisation des installations neuves
 - de la conformité de travaux au regard de la réglementation
 - du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes
 - ✚ Proposition du SPANC aux particuliers d'effectuer l'entretien de leur système d'assainissement par une entreprise agréée par la Préfecture
 - ✚ Visite du SPANC sur tout le territoire communal effectuée
 - ✚ Présence de 2 bassins de décantation au niveau des ateliers pour le lavage des véhicules et du matériel et de la bétonnière
- ✓ Assainissement collectif (majoritaire, près de 95% des installations) :
 - ✚ Traitement des effluents et prise en charge du traitement des boues assurés par le Syndicat intercommunal d'assainissement du Luy de Béarn (SIA)
 - ✚ Gestion du réseau par la SATEG (contrat d'affermage jusqu'en 2022)
 - ✚ Réseau de collecte de type séparatif sur une partie des zones pourvues par l'assainissement collectif

- ✚ Station d'épuration à Uzein (20 000 équivalents-habitants) gérée par le SIA :
 - Boues activées avec aération prolongée et filtres à sables
 - Milieu récepteur : le Luy de Béarn
 - Bonne qualité des rejets ; contrôles réguliers de l'étiage du milieu récepteur par le SIA
 - Etablissement d'une convention de rejets avec la commune de Sauvagnon et d'une autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques du 5^{ème} RHC, avec le SIA
 - Boues centrifugées, séchées, mélangées avec des déchets verts collectés sur le territoire communautaire et traitées sur place sur une plateforme de compostage ; compost épandu sur des terrains agricoles (principalement maïsiculture), selon un plan d'épandage validé par le Préfecture (pas de terrains concernés sur la commune de Sauvagnon)

-GESTION DES DECHETS :

- ✓ Compétence « collecte des déchets» exercée en régie (depuis 2013) par le SIECTOM Coteaux Béarn Adour : collecte des ordures ménagères et collecte sélective
- ✓ Compétence « traitement des déchets» transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques (SMTD) regroupant l'ensemble des syndicats de collecte du bassin et permettant la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).
- ✓ Ordures ménagères :
 - ✚ Collecte hebdomadaire (le lundi) en porte à porte sur la majorité de la commune; collecte 2 fois par semaine à la cantine et au centre festif ; présence de plateformes permettant aux particuliers d'acheminer leur conteneur (couvercle vert) quand la collecte en porte à porte n'est pas faisable
 - ✚ Premier conteneur fourni par le SIECTOM puis achat des suivants (si besoin) par les particuliers
 - ✚ Bonne utilisation des équipements de collecte des ordures ménagères par la population
 - ✚ Absence de décharge sauvage et réhabilitation de l'ancienne
 - ✚ Ordures ménagères envoyées à l'usine d'incinération située sur le site de CAP ECOLOGIA à LESCAR ; usine produisant de l'électricité (équivalent à la consommation électrique de 20 000 habitants) et revendue à EDF; mâchefers valorisés comme matériaux de travaux publics ; déchets ultimes (déchets ne pouvant pas être recyclés, valorisés ou incinérés) acheminés vers le Centre de stockage de déchets ultimes non dangereux se trouvant à Précilhon (à côté d'Oloron-Sainte-Marie)
- ✓ Emballages recyclables :
 - ✚ Collecte effectuée en porte à porte tous les 15 jours, par l'intermédiaire de conteneurs à couvercles jaunes (emballages en plastique, en métal, briques alimentaires et petits cartons ménagers légers, papiers, journaux) et de caissettes vertes pour le verre
 - ✚ Déchets recyclables envoyés au centre de tri de Sévignacq
 - ✚ Centre festif équipé à l'extérieur de bacs pouvant accueillir les ordures ménagères et les emballages recyclables
 - ✚ Recyclage du papier effectué par les agents de la Mairie (papier froissé puis mis dans le conteneur de tri)
 - ✚ Présence d'un conteneur « Relais » pour la collecte des vêtements au niveau de l'école, sur

le chemin du stade

- ✓ Compostage :
 - ✚ Pratique du compostage individuel, encouragée par le SIECTOM proposant aux particuliers un kit de compostage (composteur, bioseau, guide de compostage) ; à ce jour, plus de 50% de foyers de la commune équipés d'un composteur
 - ✚ Compostage des déchets organiques communaux : présence d'un composteur à la cantine uniquement pour les déchets verts; compost utilisé pour le jardin potager de l'école ; feuilles et plantes annuelles acheminées à la plateforme de compostage située à Serres Castet et gérée par le SMTD
- ✓ Mulching au niveau du stade (paillis protecteur contre la sécheresse et engrais naturel) ; déchets de taille broyés et utilisés comme Bois Raméal Fragmenté (BRF) pour le paillage (location d'un broyeur, à usage uniquement communal)
- ✓ Autres déchets (gravats, encombrants...) envoyés à la déchetterie de Serres Castet ou de Navailles Angos, la première présentant une amplitude d'ouverture et une capacité plus importantes ; gestion de la déchetterie par le SIECTOM Coteaux Béarn Adour ; suivi de l'apport des déchets aux déchetteries effectué par le SIECTOM avec données sur l'ensemble du territoire géré par ce dernier
- ✓ Passage d'Emmaüs permettant la récupération de certains déchets
- ✓ Récupération des fusils et des cartouches par Suez Environnement
- ✓ Conteneur pour les déchets de venaison à la Maison de la Nature
- ✓ Ramassage de certains déchets par PAPREC
- ✓ Sensibilisation de la population au tri, au compostage des déchets organiques... :
 - ✚ Existence de 2 ambassadrices du tri ayant effectué du porte à porte pour sensibiliser les administrés ; présence également de ces personnes lors de manifestations
 - ✚ Communication reprise par la commune dans la feuille du mois
 - ✚ Sensibilisation des associations ; utilisation de verres consignés (en verre) fournis par la collectivité avec possibilité de lavage au centre festif (lave-vaisselle)
 - ✚ Mise en place de supports pour les ordures ménagères et pour le tri lors des manifestations
- ✓ Récupération de certains déchets ménagers sur la commune: conteneur à piles et à cartouches d'encre à la Mairie (pour usage interne), conteneur pour les bouchons à l'école « les Bouchons de l'Espoir » pour l'association « Les Clayes Handisport » (plus grosse collecte du département pour ces derniers)

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

-QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE :

- ✓ Gestion de l'eau potable :
 - ✚ Production de l'eau potable effectuée par le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP) : captage de l'eau, traitement éventuel, transport et stockage :
 - Exploitation des ouvrages (captage, traitement, transport et stockage), déléguée à la société SAUR pour une durée de 12 ans (depuis 2011)
 - Gestion administrative, technique/financière et le contrôle du délégataire effectuée par le SMNEP
 - Ressources issues de l'eau des Pyrénées (captage en montagne et prises d'eau souterraine majoritairement) ; pour la commune de Sauvagnon, eau provenant des forages de Bordes (nappe profonde) et du forage de Baudreix (nappe alluviale) ; ressource entièrement protégée (périmètres de protection en place) et suffisante ; réserves suffisantes même si développement de la population
 - Traitement de l'eau par simple chloration au niveau de la station de Bordes ;

refoulement de cette eau vers les réservoirs de Buros

- Eau de bonne qualité à la sortie des stations de traitement (contrôles du syndicat et/ou de l'exploitant et de l'ARS); création d'un PAT du Gave de Pau compte tenu de la présence de nitrates au niveau des captages de Bordes
- Rendement du réseau de 95% en 2015
- Existence d'un comité de goûteur d'eau (depuis 2012) et de la Maison de l'Eau incluant notamment une salle pédagogique permettant une sensibilisation du public à la problématique de l'eau par le biais d'une exposition ludique et interactive et un espace technique (présentation de la technologie de l'eau autour des thèmes suivants: comptage, régulation, distribution et supervision)

✚ Distribution de l'eau potable aux abonnés assurée le Syndicat Intercommunal d'Adduction à l'Eau Potable (SIAEP) Luy Gabas Léés :

- Exploitation assurée par la SAUR pour une durée de 12 ans (depuis 2010), concernant le territoire communautaire
- Point de mise en distribution : réservoir de Maucor (alimenté par les réservoirs de Buros) alimentant par gravité l'ouvrage de stockage présent sur Sauvagnon
- Un ouvrage de stockage sur la commune de Sauvagnon : réservoir semi-enterré de 400m³ refait entièrement (par prévention des risques de fissures) conformément au programme de travaux issu du schéma directeur de 2014 du SIAEP (programme de renouvellement des réservoirs prioritaires sur la période 2015-2018) ; réservoir alimentant le haut de la commune ; bas du village alimenté par des châteaux d'eau implantés sur Serres Castet et Montardon
- Sectorisation du réseau de distribution et télégestion permettant de connaître les débits consommés en moyenne et en pointe sur chaque sous-secteur de distribution ainsi que les débits de fuites, par une analyse détaillée des débits de nuits ; présence de 48 compteurs sur le territoire « Luy et Gabas », dont 46 télégrés (en 2015)
- Rendement proche de 75% en 2015 (avec objectif de 80% d'ici 2024) ; pression satisfaisante chez les particuliers avec besoin quelques fois de réducteurs ;
- Eau distribuée de bonne qualité, tant pour les paramètres bactériologiques que physico-chimiques (contrôles du syndicat et de l'ARS)
- Absence de canalisation/branchement en plomb et de canalisation en amiante ; programme annuel de changements de canalisations (15kms par an) sur l'ensemble du syndicat

- ✓ Prix raisonnable de l'eau au robinet : 1.60€ HT, quel que soit le cubage (à l'exception des professionnels)
- ✓ Existence d'une fontaine sur la commune alimentée par l'eau du réseau en circuit fermé ; présence d'une pancarte signalant la non potabilité de l'eau
- ✓ Points d'eau gratuits dans tous les lieux publics

-SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE :

- ✓ Système scolaire sur la commune :
 - ✚ Rénovation de l'ensemble du groupe scolaire : façades, toitures, peintures, menuiseries, réfection de classes...; possibilité de s'y rendre à pieds par l'existence d'un important réseau piétonnier
 - ✚ Ecole maternelle : Petite Section à Grande Section (122 élèves sur 4 classes) et classe bilingue occitan (23 élèves dont 8 Petits, 6 Moyens, 9 Grands) ; 5 ATSEM (1 par classe) ;
 - ✚ Ecole élémentaire : Cours Préparatoire au Cours Moyen 2 (233 élèves) ; classe bilingue

- occitan avec 7 élèves (4 en CP et 3 en CE1)
 - ✚ Cantine avec repas confectionnés sur place avec produits issus de circuits courts: 300 repas servis en 2 services ; 3 agents au niveau de la cantine (pour la confection des repas et pour les services)
 - ✚ Création d'un livret d'accueil destiné aux enfants nouvellement scolarisés au sein du groupe scolaire de Sauvagnon
 - ✚ Classes équipées d'un vidéoprojecteur, d'un tableau blanc et d'un ordinateur pour l'instituteur (pour toutes les classes de l'école élémentaire et pour 2 classes de Petite Section); école élémentaire disposant de 12 minis ordinateurs
 - ✓ Collège de secteur René FORGUES à Serres-Castet (sur le territoire intercommunal)
 - ✓ Système périscolaire sur la commune :
 - ✚ Nouveaux rythmes scolaires et TAP mis en place en 2014 et assurés par des agents municipaux, des associations, des intervenants extérieurs et des bénévoles ; TAP gratuits se déroulant les lundi, mardi et jeudi de 16h à 17h (tir à l'arc, karaoké, cuisine, jeux de balle, informatique...); Projet Educatif de Territoire (PET) en place
 - ✚ Garderie périscolaire payante (avec goûter offert) et ouverte de 7h30 à 8h20 ; ALAE payant (Accueil de Loisirs Associé à l'École) ouvert les Lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h45 et les Vendredis de 15h15 à 18h45 (partie « aide aux devoirs » assurée par des étudiants, les Lundis, Mardis, et Jeudis de 17 h 15 à 18 h)
 - ✚ Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) utilisant les locaux du groupe scolaire: Accueil des enfants entre 3 et 12 ans et/ou scolarisés de PS jusqu'au CM2 lors des vacances scolaires d'Automne, d'Hiver (excepté à Noël), de Printemps et d'Été (mois de Juillet) de 7h30 à 18h45 et les mercredis après-midis hors vacances de 12h à 18h45; activités proposées sur place, avec des sorties et des camps de 2 ou 3 jours pouvant être organisés en extérieur ; projet pédagogique en place
 - ✚ Assistantes maternelles
 - ✚ ABD Home Service (implanté sur la commune) proposant la garde des enfants de moins de 3 ans
 - ✓ Système périscolaire le plus proche : Maison de la Petite Enfance à Serres-Castet regroupant :
 - ✚ Une crèche intercommunale : accueil collectif de 50 places ; 3 salles thématiques (salle de peinture, salle de motricité, salle d'eau)
 - ✚ Un Relais Assistantes Maternelles (RAM) regroupant les assistantes maternelles agréées du territoire (accueil individuel) ; accueil des enfants de 0 à 4 ans avec les assistantes maternelles dans des locaux aménagés en leur proposant des ateliers d'éveil ; soutien des assistantes maternelles dans leur pratique professionnelle ; renseignements pour les parents
 - ✓ Sensibilisation des scolaires au développement durable : sorties scolaires, interventions d'organismes extérieures (AAPPMA lors des TAP d'avril à juin pour une sensibilisation à la flore et la faune, ambassadrice du tri, TAP sur le tri des déchets dans les classes...), expositions (sur le gaspillage alimentaire, sur le nitrate par le SMNEP...), projet pédagogique (tri du papier dans les classes, mise en place du composteur...)
 - ✓ Services médico-éducatifs de proximité :
 - ✚ APF ATELIERS DES PYRENEES implanté sur la commune
 - ✚ ESAT COUSTAU, ESAT COLO à Lescar (sur le territoire de la communauté de communes)
- VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE :**
- ✓ Dispositions en faveur des personnes défavorisées :
 - ✚ Logements sociaux en bon état:
 - Gérés par la commune : au nombre de 5

- Gérés et appartenant à Habitelem : 88 appartements et 8 maisonnettes
 - ✚ Mise à disposition gratuite d'internet à la Mairie ; Wi Fi gratuit à l'intérieur du centre festif
 - ✚ Emploi de personnes en difficulté au sein de la municipalité : un Contrat d'Avenir aux services techniques, se terminant en 2017
 - ✚ Convention avec « Le Relais » permettant de soutenir une entreprise engagée dans la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables pour des personnes en difficulté
 - ✚ Confection d'une des deux « boîtes à lire » en partenariat entre les services techniques de la commune et les emplois jeunes du centre Alexis-Peyret de Serres-Castet
 - ✚ Permanence d'une Assistante Sociale de Secteur le jeudi après-midi à la Mairie de Sauvagnon (sur rendez-vous) de 14 h à 16 h 30
 - ✚ Assistantes familiales installées sur la commune
 - ✚ Organisation des « Ateliers de l'emploi » le 3^{ème} mercredi de chaque mois avec existence d'un espace dédié à la Mairie
 - ✓ Dispositions en faveur des personnes handicapées :
 - ✚ Diagnostic accessibilité des ERP effectué ; Ad'Ap déposé en janvier 2015 et étalé sur 9 ans ; Ad'Ap concernant tous les bâtiments publics excepté l'étage de la Maison pour Tous pour laquelle, demande de dérogation ; certains travaux relatifs à l'Ad'Ap déjà réalisés (douches de la salle de sport et toilettes du groupe scolaire, accès bibliothèque, salle des sports...)
 - ✚ Places de parking matérialisées pour les personnes handicapées
 - ✚ Participation à l'emploi des personnes handicapées (achat de papier, de pinceaux, de balles de chiffons...)
 - ✓ Commune partenaire de l'action « Cercle Bleu »
 - ✓ Manifestations culturelles :
 - ✚ Expositions
 - ✚ Organisation de la journée du patrimoine avec visite du couvent et de l'Eglise (visite commentée pour cette dernière)
 - ✚ Festival de Rue (tous les 5 ans, avec rotation sur le territoire communautaire)
 - ✚ Concerts à l'Eglise
 - ✚ Programmation culturelle
- ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RESEAU ASSOCIATF :**
- ✓ Tissu associatif très important et très actif ; création en cours d'une association de jeunes afin de gérer le futur skate parc (en cours de construction)
 - ✓ Subventions allouées aux associations sur présentation du rapport d'activités et du rapport financier
 - ✓ Mise à disposition de locaux (avec locaux dédiés pour certaines associations comme la Maison de la Nature, le Comité des Fêtes, l'APE...)
 - ✓ Mise à disposition de matériel ; photocopies en noir et blanc gratuites pour les associations ; aide logistique effectuée par les agents municipaux
- ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION :**
- ✓ Nouvelles populations s'installant majoritairement en résidence principale (près de 95% de résidences principales sur le territoire, source INSEE 2013) et originaires de la région
 - ✓ Fréquentation touristique étalée de Mai à Octobre et présence d'une quinzaine de campings cars par jour (sur toute l'année)
 - ✓ Espaces mis gratuitement à disposition des touristes, des randonneurs
 - ✓ Points d'eau gratuits et WC publics (Maison pour Tous, Salle des sports et Maison de la Nature, pour ces derniers) ; douches au Centre Festif pouvant être utilisées lors de manifestations
 - ✓ Accueil des populations :

- ✚ Accueil des nouveaux arrivants fin juillet autour d'un « apéro » municipal et en septembre avec les associations et une rencontre avec les élus
- ✚ Remise de documents de présentation de la commune
- ✚ Offre locative suffisante ; existence de 12 logements communaux (dont 5 sociaux) sur la commune ; très peu de logements vacants (4%, source INSEE 2013)

-MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS :

- ✓ Quelques services publics présents sur la commune :
 - ✚ Mairie ouverte du lundi au Vendredi de 11h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - ✚ Poste ouverte tous les jours
 - ✚ Bibliothèque municipale Pierre Beaucor : fond de 8000 ouvrages et prêts de 600 par la Bibliothèque Départementale
 - ✚ Défense incendie assurée par la présence de poteaux incendie
- ✓ Services publics présents à proximité, sur le territoire intercommunal :
 - ✚ Gendarmerie à Serres Castet
 - ✚ Service de secours et d'incendie au niveau de l'aéroport, et prochainement, à Navailles Angos

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

-DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

- ✓ Politique d'information interne à la commune :
 - ✚ Bonne circulation des informations entre le maire et les secrétaires et le conseil municipal
 - ✚ Affichage des informations légales : un panneau à l'intérieur de la Mairie avec affichage des permis et un panneau officiel à l'extérieur ; comptes rendus des conseils municipaux uniquement mis à disposition du public sur le site Internet de la commune
 - ✚ Mise à disposition d'informations plus générales à la Mairie et par l'intermédiaire de la « Feuille du mois »
- ✓ Participation de tous aux décisions collectives :
 - ✚ Organisation de réunions publiques d'information sur divers sujets : bilan des TAP, restructuration de la Mairie, de la Maison Lechaud, Agenda 21....
 - ✚ Création d'un « Conseil des Sages » composé de personnes issues de la commune et ayant un rôle consultatif et de propositions
 - ✚ Edition d'un journal de la collectivité (2 fois par an), de la « Feuille du mois »
 - ✚ Désignation d'élus de proximité par secteur afin de répondre au plus près aux attentes des habitants
 - ✚ Mailing pour la diffusion des informations
- ✓ Politique d'information externe de la commune :
 - ✚ Site Internet communal mis à jour régulièrement ; articles de fond rédigés par les élus ; administration des pages dédiées aux associations par ces dernières
 - ✚ Lien sur le site Internet de la communauté de communes, renvoyant sur le site de la commune
 - ✚ Communication hors de la commune par l'intermédiaire de la radio (France Bleu Béarn) et de la presse locale (La République et Sud-Ouest, avec 2 correspondants installés sur la commune)

-GESTION DE L'ESPACE :

- ✓ Documents d'urbanisme et maîtrise foncière :

- ✚ Elaboration d'un PLU approuvé en 2012 ; PLUI en cours pour une approbation à la fin de l'année 2018, début 2019 ; PADD se déclinant en 4 axes structurants
 - Dispositions concernant l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords
 - Dispositions concernant les plantations et éléments paysagers à protéger
 - Instauration du droit de préemption urbain
 - PPRI relatif à la présence du Luy de Béarn
 - Commune concernée par le risque TMD (Transport Matières Dangereuses)
 - Commune située en zone de sismicité 3
- ✚ Maîtrise foncière :
 - Absence de constructions irrégulières
 - Présence de zones 2AU (zone à urbaniser à vocation principale d'habitat)
 - Appartenance à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Béarn Pyrénées, par l'intermédiaire de la communauté de communes
 - Réalisation d'un Plan d'Aménagement de Bourg (PAB) en 2005
- ✓ Bâti communal :
 - ✚ Diagnostic amiante effectué sur certains bâtiments publics, avant 2013 (bureau de Poste, Groupe scolaire en 2010); DTA et diagnostic amiante avant travaux réalisés à la Mairie en 2015
 - ✚ Diagnostic Amiante de l'appartement au-dessus de la Poste effectué (équivalent à un DAPP)
 - ✚ Rédaction d'un Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (ERNMT) pour un logement communal suite à un changement de locataire (commune concernée par un PPR et en zone de sismicité 3)
 - ✚ Réalisation d'un diagnostic termites au niveau du bâtiment communal en 2007
- ✓ Patrimoine :
 - ✚ Patrimoine archéologique recensé sur certaines zones de la commune avec présence de tumulus: Le Village, Les Terrailles, Isle, Cournau et Sainte-Quitterie
 - ✚ Patrimoine rural non protégé : Couvent (en viager par la commune), Eglise, Oratoire, Oppidum, Maison Lechaud, ponts restaurés (au nombre de 3 où ancien passage de la ligne ferrée Paris –Madrid); mise en valeur de ce patrimoine par l'intermédiaire d'articles de presse, de la journée du patrimoine et du site internet de la commune
 - ✚ Petit patrimoine entretenu: croix (au nombre de 3 avec existence d'un cheminement), puits communaux, fontaine
- ✓ Existence du PIG « Bien Chez Soi » porté par le CD64, pour la période allant du 1^{er}/08/2015 au 31/07/2018 avec 3 priorités : amélioration énergétique des logements, traitement de l'habitat indigne et adaptation des logements en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
- ✓ Nombreux aménagements de sécurité routière (écluses, ralentisseurs, 2 radars pédagogiques « tournant », zone 30...); sensibilisation des parents afin d'améliorer la sécurité autour de l'école par la création de la « Charte du parent conducteur responsable » par les enfants de l'école élémentaire en collaboration avec la sécurité routière
- ✓ Préservation de l'esthétique de la commune : qualité des espaces verts (4 employés techniques aux espaces verts sur 12 au total, pour près de 20 hectares) , participation au concours des villes et des villages fleuris avec obtention de la 1^{ère} fleur en 2015 au niveau régional, actions de fleurissement, qualité du mobilier urbain (tables de pique-nique, poubelles), propreté des rues, des monuments et des édifices (présence d'un distributeur de sacs pour les déjections canines et de cendriers extérieurs)

-RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX :

- ✓ Population active majoritaire (77% de la population de 15 à 64 ans, sources INSEE 2013) avec 70% d'actifs ayant un emploi
- ✓ Partenariat avec la Mission Locale (basée à Morlaàs); permanence sur la commune de Serres Castet
- ✓ Existence d'une élue de permanence pour les recherches d'emploi

-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE :

- ✓ Services de santé présents sur le territoire communal : pharmacie, 4 médecins, 2 dentistes, 4 kinésithérapeutes (sur 2 pôles), infirmières libérales sur 2 pôles, podologue-pédicure, 2 orthophonistes, 1 ostéopathe, 1 psychologue
- ✓ Défibrillateurs présents au niveau de la salle des sports, du Centre Festif et du stade
- ✓ Mise en place du plan canicule : registre nominatif relatif aux personnes bénéficiaires du plan d'alerte et d'urgence départementale en cas de risques exceptionnels (inscription facultative)
- ✓ Autres services de santé présents sur le territoire intercommunal : depuis le 15 février 2016, antenne à Thèze du service d'hospitalisation à domicile (HAD) d'Orthez
- ✓ Services aux personnes âgées :
 - ✚ Structure d'accueil sur la commune : Maison de retraite (EHPAD intercommunale des Luys en Béarn) avec 70 chambres, accueil de jour pouvant accueillir 6 personnes, 3 places en hébergement temporaire et unité d'Alzheimer ; gestion de l'EHPAD effectuée par le Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) créé en 2004 par la communauté de communes
 - ✚ Structures d'accueil sur le territoire intercommunal :
 - MARPA à Thèze : établissement non médicalisé accueillant une vingtaine de personnes en relative autonomie dans de petits logements adaptés au nombre de 19 (T1 bis et T2) ; intervention au quotidien du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) du canton de Thèze, pour une aide à la toilette des résidents ; gestion assurée par l'association PAP15 du canton de Thèze
 - Accueil de jour « Les Tournesols » à Sévignacq s'adressant à des personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile ou en famille d'accueil, désirant rompre leur isolement, ou en perte d'autonomie physique et/ou psychique ; gestion assurée par PAP15 ; mise en place d'un système de transport permettant la prise en charge de la personne à son domicile ; ouverture en 2013 d'une Plateforme d'accompagnement et de répit (service dédié aux aidants familiaux de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés)
 - ✚ Services pour les personnes âgées souhaitant rester à leur domicile :
 - Aides à domicile par l'intermédiaire de l'ADMR du Canton de Lescar ou de l'ADMR de Thèze
 - ABD Home Service (implanté sur la commune) : aide, assistance et accompagnement des personnes âgées, handicapées ou dépendantes, tâches ménagères, réalisation de repas et commissions....
 - Portage de repas assuré uniquement par l'ADMR de Thèze : repas servis en liaison froide
 - S.S.I.A.D. (Services de Soins Infirmiers à Domicile) du Canton de Thèze (basé à Lescar): soins infirmiers et d'hygiène générale à domicile sur prescription médicale et aide à l'accompagnement des actes essentiels de la vie
 - Possibilité de mise en œuvre du système de téléalarme (MSA, ADMR); personnes âgées bénéficiaires de ce service sur la commune
 - Elue de la commune pouvant être contactée par les personnes âgées si besoin

- EHPAD de Sauvagnon sollicitée par le CD64 afin de créer un guichet unique pour le maintien à domicile, en partenariat avec 4 autres EHPAD
- ✚ Commission « Personnes âgées » de la communauté de communes depuis 2010 : temps de rencontre, réunions publiques ayant pour but d'informer sur des problématiques rencontrées par les personnes âgées et leurs familles
- ✚ Participation à la « Journée Bleue » intercommunale
- ✚ Repas des anciens organisé par la commune en Mars/Avril pour les personnes de plus de 65 ans ; colis de fin d'année offerts pour les personnes de plus de 80 ans et chocolats pour celles présentes à l'EHPAD

-MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC :

- ✓ Services au public sur la commune : 3 licences taxi/VSL, 1 salon de coiffure, esthéticienne, ABD Home Service, 1 architecte, représentations théâtrales par une association, banques, cabinet d'assurance, agent immobilier à domicile, auto-école, discothèque, centre équestre, 1 agence de voyage à domicile spécialisée pour l'Espagne et l'Amérique Latine.....
- ✓ Nombreuses structures communales : amphithéâtre ; installations sportives pour la pratique du tennis et du football ; salle de danse, salle polyvalente comprenant entre autres 1 salle omnisport (basketball, badminton, handball, volleyball, mur à gauche, tennis), 1 mur d'escalade, 1 dojo ; 4 terrains de Beach volley ; Polysports pour la pratique du basket, du football, du handball ou du tennis-ballon ; boulodrome ; skate parc en cours de création
- ✓ Parcs (Bellehigue, Lechaud) ; aire de jeux pour les enfants
- ✓ Espace nautique intercommunal (intégrant des critères de développement durable) sur la commune de Serres Castet et géré par la communauté de communes (entretien des locaux, maintenance des installations, emploi de maîtres-nageurs sauveteurs et de surveillants de baignade, contrôle de la qualité de l'eau)
- ✓ Couverture Internet Haut Débit sur toute la commune
- ✓ Couverture en téléphonie mobile satisfaisante
- ✓ Site cinéraire avec présence d'un columbarium et d'un espace pour la dispersion des cendres

-IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL :

- ✓ Appartenance à la communauté de communes des Luys en Béarn (22 communes)
- ✓ Adhésion à différents syndicats intercommunaux
- ✓ Appartenance au Pays du Grand Pau (gestion par un syndicat mixte) avec mise en œuvre du SCOT (approuvé en juin 2015)

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

-ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES :

- ✓ 800 hectares dédiés aux activités agricoles (un peu moins de la moitié de la superficie totale de la commune)
- ✓ Différentes activités : cultures du maïs, du tournesol et du soja ; élevages de canards, de chèvres et de brebis (pour la production de fromages), de bovins viande (2 éleveurs) ; pratique d'une agriculture raisonnée
- ✓ Commune se situant dans l'aire géographique de nombreuses IGP (Volailles du Béarn, Canard à foie gras du Sud-Ouest, Comté Tolosan)
- ✓ Politique d'accueil des exploitations agricoles :
 - ✚ Prise en compte de ces exploitations dans le PLU et dans le futur PLUI en cours

d'élaboration

- ✚ Location de 10 hectares de terrains communaux à 3 agriculteurs sur une période de 10 mois et de 4 hectares de prairies communales pour l'élevage

✓ Espaces naturels :

- ✚ Taillis privés
- ✚ Zones humides au bord du Bruscos
- ✚ Forêt communale (103 hectares) entretenue et régénérée en liaison avec l'ONF (gestion certifiée) afin d'assurer la diversité et la pérennité du peuplement végétal; plus grand espace boisé du Nord-est de Pau après la forêt de Bastard ; plan de gestion 2014-2033 avec organisation de coupes régulières (divisées en lots puis ensuite tirage au sort, permettant aux familles de faire provision de bois pour l'hiver) ; diversité de flore et de faune

-POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES :

- ✓ Nombreuses PME/entreprises installées sur la commune de Sauvagnon dont 133 hectares accueillant le 4^{ème} RHFS et le 5^{ème} RHC, les pistes de l'aéroport Pau-Pyrénées et l'Ecole des Troupes Aéroportées (ETAP)
- ✓ Politique d'accueil :
 - ✚ Deux zones d'activités sur la commune : Zone d'activités du Bruscos (10 hectares) et Zone d'activités de l'Aéroport (20 hectares) ; extension en cours par la création de la ZAC du Bruscos (20 hectares, dont 5 à 6 hectares étant déjà commercialisés) ; à terme, 50 hectares de zones d'activité sur la commune de Sauvagnon afin de remédier à la saturation des ZA existantes ; couverture en "tout fibre optique" sur l'ensemble des ZA depuis 2010 ; attractivité des ZA renforcée par l'installation d'un NRA (Nœud de Raccordement Abonnés) permettant aux entreprises d'avoir le choix entre une offre ADSL avec un débit très performant induit par la proximité du NRA ou une offre Très Haut-Débit (THD)
 - ✚ Centre de vie industriel de Sauvagnon, sur la ZA de l'Aéroport: location de locaux (pour 1 à 2 ans) par la communauté de communes à des entreprises en développement (1 bâtiment de 450 m² incluant 4 cellules et 1 bâtiment de 300 m² incluant 2 cellules)
 - ✚ Existence de la Société d'Economie Mixte du Luy de Béarn (SEMILUB) créée en 1989 ayant pour but d'accompagne les entreprises dans la recherche de terrain d'implantation en vue de leur installation **et de rechercher des financements**

-POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES :

- ✓ Nombreux commerces présents sur la commune de Sauvagnon ; commerces ambulants
- ✓ Existence d'une « zone commerciale et de services » au sein de la commune représentant près de 90 emplois
- ✓ Mise à disposition de locaux communaux pour l'accueil d'activités commerciales
- ✓ Existence d'une zone commerciale sur le territoire communautaire, sur les zones d'activités du Pont-Long (commune de Serres Castet)

-POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ARTISANS :

- ✓ Nombreux artisans installés sur le territoire communal
- ✓ Possibilité d'implantation d'activités artisanales sur les ZA présentes sur la commune, et notamment sur la ZAC du Bruscos

-VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME :

- ✓ Aire pour camping-car au centre bourg de la commune, à proximité de tous les services de proximité nécessaires: 7 places de parking matérialisées, aire de vidange et point d'eau à l'arrière du Centre Festif, place du champ de foire ; stationnement limité à 48h00 ; parking et eau gratuits ;

édition d'un livret à destination des campings caristes

- ✓ Office de Tourisme (OT) communautaire présent sur l'Agglomération de Pau (Bureau d'information touristique à Lescar et siège à Pau) et géré par un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ; communauté de communes des Luys en Béarn faisant partie de son territoire de compétence ; ouverture toute l'année ; envoi de documentation uniquement relative aux hébergements à la Mairie de Sauvagnon
- ✓ Existence de supports publicitaires sur la commune
- ✓ Nombreuses manifestations touristiques à vocation commerciale : marché nocturne avec producteurs (le jeudi, fin juillet), marché de Noël (fin novembre), fêtes, brocantes (2 par an portées par l'association des Parents d'Elèves et l'association POP'IN Cie)

-INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS :

- ✓ Introduction de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre et les cahiers des charges, notamment dans le cadre de la restructuration de la Mairie
- ✓ Utilisation de produits d'entretien certifiés ou labellisés (à vérifier)
- ✓ Pas d'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires pour les espaces publics ; mise en place d'un plan de gestion différencié (3 zones) sur le territoire communal avant la signature de la charte 0 pesticides ; utilisation de méthodes alternatives avec matériel adapté
- ✓ Produits alimentaires issus de circuits courts pour la cantine de l'école : laitages de Navailles Angos, pain de Sauvagnon.... ; un produit bio par mois (poulet)
- ✓ Collectivité désignée comme territoire pilote dans le cadre d'une opération départementale menée par l'ADM 64, afin d'effectuer une enquête sur les services de restauration collective des écoles publiques du 1er degré des Pyrénées-Atlantiques : établir un diagnostic des services de restauration scolaire et évaluer les possibilités de développer l'approvisionnement des produits bios et/ou locaux
- ✓ Fonctionnement interne de la Mairie respectueux de l'environnement :
 - ✚ Utilisation recto verso du papier
 - ✚ Diminution des impressions couleur
 - ✚ Dématérialisation des factures, des tickets de cantine, des actes administratifs...
 - ✚ Ordinateur portable pour chaque élu évitant notamment les impressions

POINTS FAIBLES DE LA COMMUNE

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

-GESTION DE L'ENERGIE :

- ✓ Energies fossiles consommées par la commune : électricité pour le chauffage des « petits » bâtiments publics et gaz naturel pour les plus importants ; carburant pour les véhicules municipaux
- ✓ Absence de sensibilisation de la population aux économies d'énergie
- ✓ Absence de véhicule communal électrique

-DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS :

- ✓ Absence de réseau ferroviaire sur la commune
- ✓ Pas de retombées économiques par la présence d'un réseau ferroviaire à proximité
- ✓ Transports scolaires ne pouvant pas être utilisés par les particuliers
- ✓ Absence de référencement, sur le site Internet du Conseil départemental 64 des « parkings de covoiturage », présents sur la commune

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

-RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE :

- ✓ Aucune mesure de protection de l'environnement identifiée sur le territoire communal (ZNIEFF, NATURA 2000, sites naturels classés ou inscrits, réserves naturelles, arrêté de biotope....)
- ✓ Absence de conservation de variétés locales par la création d'un arboretum, par exemple
- ✓ Absence de Règlement Local de Publicité (RLP) permettant de protéger le cadre de vie (patrimoine architectural, paysager ou naturel)
- ✓ Pas de sensibilisation de la population à la protection des milieux et à la préservation de la biodiversité

-GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU :

- ✓ Pas de sensibilisation, par la commune, de la population aux économies d'eau (bulletin municipal, site internet, réunion publique...)
- ✓ Utilisation de l'eau du réseau pour l'arrosage des jardinières
- ✓ Absence de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage municipal, le fonctionnement de WC publics, le nettoyage des véhicules communaux...
- ✓ Pas de prétraitement des eaux de ruissellement des places, des parkings et des chaussées

-GESTION DES REJETS :

- ✓ Existence de nombreuses installations d'ANC non conformes (76% des 86 installations existantes contrôlées en 2014)
- ✓ Présence d'un réseau de collecte de type unitaire au niveau du plus grand lotissement de la commune (60 habitations) entraînant la venue d'eaux parasites à la station d'épuration

-GESTION DES DECHETS :

- ✓ Absence collecte saisonnière renforcée (mais pas d'utilité)
- ✓ Absence de benne ou de ramassage des encombrants (mais pas de demandes de la part des particuliers)
- ✓ Pas de données précises sur les quantités de déchets acheminés à la déchetterie par les habitants et professionnels de la commune de Sauvagnon
- ✓ Pas de nettoyage de l'ancienne décharge avant comblement

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

-SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE :

- ✓ Sensibilisation des scolaires au développement durable : absence de mare pédagogique, de sentier pédagogique, de participation à la semaine européenne du développement durable, de participation à une journée de nettoyage de la nature
- ✓ Absence d'IME sur la commune et sur le territoire communautaire

-VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE :

- ✓ Absence de partenariat avec des organismes de solidarité comme Emmaüs, UNICEF...
- ✓ Absence d'emploi de personnes handicapées au sein de la collectivité
- ✓ Absence d'organisation du Téléthon sur la commune

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

-DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

- ✓ Communication de la communauté de communes uniquement avec les délégués communautaires
- ✓ Absence de panneaux officiels dans les différents quartiers de la commune permettant une diffusion de l'information municipale (notamment pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet)
- ✓ Absence de Conseil Municipal des Jeunes
- ✓ Absence de consultation publique
- ✓ Pas de communication par l'intermédiaire de magazines (celui du CD64 par exemple...)

-GESTION DE L'ESPACE :

- ✓ 500 hectares de terrain agricole pénalisés par l'existence d'un PPRI (200 hectares), d'un PEB (Plan d'Exposition au Bruit sur 200 hectares) et du passage d'une canalisation de gaz (100 hectares)
- ✓ Absence de bâtiments HQE sur la commune
- ✓ Pas d'utilisation de bois certifié lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments
- ✓ Absence d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- ✓ Absence de Monuments Historiques sur la commune
- ✓ Pas de mise en valeur « sur site », du patrimoine rural non protégé et du petit patrimoine (pose de panneaux explicatifs par exemple)

-RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX :

- ✓ Population active de 15 ans et plus ayant un emploi et résidant à Sauvagnon, ne restant pas exercer sur la commune mais sur les territoires voisins (près de 83% en 2013, sources INSEE)

-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE :

- ✓ Absence de prise en charge du système de téléalarme par la collectivité

-IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL :

- ✓ Absence de jumelage avec une autre commune (impliquée dans le développement durable par exemple) ou un pays (malgré diverses tentatives auprès du Québec, de la Bretagne...)

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

-ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES :

- ✓ Absence d'agriculteur bio sur la commune
- ✓ Pas de production AOC/AOP sur le territoire
- ✓ Absence de location de bâtiment communal pour l'accueil d'exploitations agricoles

-POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES :

- ✓ Absence de mise à disposition de bâtiment ou de terrain communal pour l'accueil d'entreprises
- ✓ Pas d'aides financières (communauté de communes Pays, CD64, Région) pour l'installation d'entreprises

-POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES :

- ✓ Pas d'aides financières (communauté de communes Pays, CD64, Région) pour l'installation d'activités commerciales

-POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ARTISANS :

- ✓ Pas de mise à disposition de bâtiment communal pour l'accueil d'une activité artisanale
- ✓ Pas d'aides financières (communauté de communes Pays, CD64, Région) pour l'installation d'activités artisanales

-VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME :

- ✓ Peu hébergements pour les touristes présents sur la commune de Sauvagnon : chambres d'hôtes et un hôtel
- ✓ Absence d'office de tourisme et de Point Information sur la commune de Sauvagnon et sur le territoire intercommunal

-INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS :

- ✓ Absence d'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre et cahiers de charges pour les marchés de travaux publics
- ✓ Absence d'utilisation de papier PEFC, FSC ou Ecolabel Européen pour les ramettes, les enveloppes, l'édition du bulletin municipal...

PROJETS ET POINTS A AMELIORER DE LA COMMUNE

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

-GESTION DE L'ENERGIE :

- ✓ Projet d'acquérir un véhicule électrique (non utilitaire) pour les services communaux
- ✓ Projet d'implanter des bornes électriques au centre festif
- ✓ Projet de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur la toiture et la façade de la Maison Lechaud et une chaudière à bois (pellets ou granulés, à déterminer)
- ✓ Projet d'inclure une horloge permettant la régulation du chauffage lors de la restructuration de la Mairie
- ✓ Sensibiliser la population aux économies d'énergie (réunions publiques, articles dans le bulletin municipal....)

-DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS :

- ✓ Projet de créer une route avec une piste cyclable
- ✓ Réfléchir, avec le CD64, à la mise en place d'une signalétique positionnant les parkings de covoiturage sur la commune

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

-RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE :

- ✓ Poursuivre l'enfouissement des lignes sur l'ensemble du territoire communal

-GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU :

- ✓ Projet de restructuration du Luy de Béarn jusqu'à Dax avec travaux effectués sur la commune de Sauvagnon
- ✓ Projet de création d'un bassin écrêteur sur le bassin du Labarthe
- ✓ Projet de mettre en place une cuve de récupération des eaux de pluie à la Mairie dans le cadre de sa restructuration et aux ateliers municipaux (pour l'arrosage et le nettoyage des véhicules pour ce dernier cas)
- ✓ Réfléchir à la possibilité d'utiliser l'eau de l'ASA pour l'arrosage municipal

-GESTION DES REJETS :

- ✓ Projet d'effectuer un réseau de collecte de type séparatif au niveau du lotissement présentant à ce jour un réseau de collecte unitaire
- ✓ Sensibiliser les propriétaires présentant un ANC non conforme à se mettre aux normes ; les informer d'éventuelles aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (à hauteur de 4200€ selon les critères d'éligibilité définis par l'AEAG)

-GESTION DES DECHETS :

- ✓ Mise en place de la part incitative par le SIECTOM Coteaux Béarn Adour en réflexion
- ✓ Projet d'installer un composteur au sein du futur éco quartier
- ✓ Projet de collecte de pneus par le SIECTOM
- ✓ Projet du SIECTOM de mise en place d'un accès aux déchetteries avec barrière (ouverture avec badges) et relevé de la plaque d'immatriculation des utilisateurs
- ✓ Mettre à disposition des particuliers les conteneurs à piles et à cartouches d'encre à la Mairie ; développer cette démarche à l'école

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

-QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE :

- ✓ Réflexion sur la mise en place d'une indication sur les robinets desservis par le réseau d'eau potable

-SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE :

- ✓ Projet d'équiper les classes de moyenne section et de grande section d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur pour l'instituteur
- ✓ Développer la sensibilisation des scolaires au développement durable :
 - ✚ Créer un sentier/une mare pédagogique
 - ✚ Refaire vivre le jardin pédagogique (dans le cadre des TAP par exemple)
 - ✚ Projet de participer à la semaine européenne du développement durable
 - ✚ Projet de créer une carte des essences dans un parc avec les enfants
 - ✚ Réfléchir à la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire

-VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE :

- ✓ Projet de faire appel à une personne civique pour mener l'Agenda 21 de la commune
- ✓ Projet de création d'une résidence jeune au sein de la Maison Lechaud (projet incluant des critères d'écoconstruction avec notamment une chaudière bois)

-ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION :

- ✓ Projet de création d'un éco-quartier « Les pentes du Bourg » (prévues par le PLH de la communauté de communes)

-MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS :

- ✓ Projet de restructuration de la Mairie ; projet d'y intégrer le matériel permettant d'effectuer de la visioconférence

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

-DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

- ✓ Réflexion sur la création d'un comité de pilotage Agenda 21 intégrant une section « jeunes »

-GESTION DE L'ESPACE :

- ✓ Projet de mise en œuvre d'un nouveau PAB afin de compléter les dents creuses présentes sur le territoire communal
- ✓ Fournir l'ERNMT los de tout nouveau contrat de location (de logements communaux ou de locaux commerciaux)
- ✓ Réfléchir à la réalisation de panneaux d'indication routière en occitan (comme par exemple, les entrées du village, les hameaux), en lien avec la création de classes dédiées à ce patrimoine linguistique

-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE :

- ✓ Projet de créer des logements pour des personnes âgées autonomes sur un terrain communal

-MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC :

- ✓ Projet de créer un musée dans une partie du couvent (en viager par la commune)
- ✓ Projet de réserver des espaces pour de l'animation
- ✓ Projet création d'un espace pour le tir à l'arc, d'un practice de golf et d'un terrain synthétique

-IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL :

- ✓ Création d'une nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, avec regroupement de 66 communes

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**-ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES :**

- ✓ Projet d'installation d'un maraîcher sur 40 hectares de terres avec 6 hectares dédiés à la culture bio avec création d'un point de vente sur la commune
- ✓ Réfléchir à la certification PEFC de la forêt communale

-POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES :

- ✓ Projet d'inscrire dans le futur PLUI, 30 hectares de terrains communaux en « industriel » afin d'en faire une zone économique

-VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME :

- ✓ Projet de créer des chambres d'hôtes au sein du couvent (en viager par la commune)
- ✓ Sensibiliser les propriétaires de logements vacants (4%, données INSEE 2013) à la création de gîtes ou de chambres d'hôtes
- ✓ Développer les supports publicitaires de la commune : affiches, prêts à poster, cartes postales...
- ✓ Projet de créer un plan d'eau sur un terrain agricole et un autre au niveau du carrefour des 2 rivières dans le bois de Sauvagnon pour effectuer du tourisme rural

-INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS :

- ✓ Faire apposer le logo « imprim'vert » sur les bulletins municipaux et sensibiliser l'imprimeur à l'utilisation de papier recyclé pour l'édition de ces derniers
- ✓ Projet d'enherber le cimetière
- ✓ Réfléchir à la labellisation « Terre Saine » du territoire (de quoi sagit-il ?)
- ✓ Développer les produits bio pour la confection des repas du restaurant scolaire

CRITERES DISCRIMINANTS DE LA COMMUNE

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

-Absence de Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour les logements communaux, les locaux commerciaux et les bâtiments d'une superficie supérieure à 250m² accueillant un ERP de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie (école élémentaire, centre festif, salle des sports, Eglise)

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

-Absence d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), incluant le Dossier D'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), obligatoire dans les 2 ans après l'approbation du PPRI (en 2010)

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

-Absence de diagnostic du plomb hydrique à l'école

-Absence d'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

-Mettre à jour les diagnostics amiante ayant été effectués avant 2013 (bureau de Poste et Groupe scolaire)

-Effectuer les diagnostics amiante sur les autres bâtiments publics (excepté la Mairie) et les locaux commerciaux si construits avant 1997

-Effectuer le Diagnostic Amiante des Parties Privatives (DAPP) des 12 logements communaux (excepté l'appartement au-dessus de la Poste) si construits avant 1997

-Effectuer le diagnostic plomb des logements communaux si construits avant 1949

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

-Néant

Appréciation : Résoudre les critères discriminants en priorité

Le diagnostic territorial élaboré par l'Association Nationale Notre Village est à valider par le conseil municipal, en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Participation des acteurs locaux, des habitants et évaluation partagée

Après validation, ce document de synthèse constituera la base de travail en appui du cahier des charges de l'association, lors des réunions des membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est constitué à la suite de la réunion publique animée par l'agent de l'association, où le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » sont exposés.

Il est idéalement composé d'élus du conseil municipal, d'habitants, de représentants d'associations, d'activités économiques...

Transversalité des méthodes de travail

La commune organisera régulièrement des réunions de travail du comité de pilotage (environ une par mois) afin d'émettre des idées d'actions. Il se réunira en groupes de travail (ou en une seule table ronde) et les réunions pourront s'articuler autour des 3 volets du Développement Durable (environnement, économie et social) ou autour des 5 finalités (précédemment citées). La nomination d'un référent (ou de plusieurs, dans le cas d'un travail en groupes) sera indispensable pour rédiger les synthèses et les comptes rendus de chaque rencontre. Il sera également nécessaire que chaque groupe de travail aborde tous les aspects du Développement Durable, afin de favoriser la transversalité.

Une mise en commun des réflexions finales permettra alors de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action en faveur du Développement Durable.

Ce programme d'actions sera à valider par le conseil municipal, afin de l'intégrer, par la suite, dans l'Agenda 21. Ce dernier sera ensuite présenté au Comité National de Labellisation et d'Evaluation de l'association, en vue de l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir », vous donnant la possibilité de soumettre votre dossier à la Reconnaissance Ministérielle (Agenda 21 Local France).

Transversalité avec tous les acteurs

La transversalité de la démarche « Agenda 21 » se retrouve également dans la prise en compte par la commune de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels il souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

En effet, des actions pourront être portées par différents acteurs tels que la communauté des communes, un syndicat, le Pays, le PNR..., avec pour seule condition, qu'elles concernent le territoire.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contact :

Céline ROBERT

Chef de projet Agenda 21

Association Nationale Notre Village

Le Clos Joli

19500 MEYSSAC

E-Mail : terreavenir19@notrevillage.asso.fr Tel : 05 55 84 08 70